



**Comité d'Intérêt de Quartier du Pont de l'Arc  
Aix-en-Provence**

Maison des associations - 75, Route des Milles  
13090 Aix en Provence - Tél. 06.60.80.43.54  
contact : [ciqpontdelarc@gmail.com](mailto:ciqpontdelarc@gmail.com)

Aix-en-Provence, le 19 janvier 2018

Monsieur le Sous-Préfet  
Avenue Brossolette  
AIX EN PROVENCE

Monsieur le Sous-Préfet,

Au cours d'une réception nous nous sommes rencontrés et nous avons abordé la limitation de l'autoroute à 90km. Puis, lors de la cérémonie des vœux à la population le 11 janvier dernier aux Floralies vous avez évoqué à nouveau, lors d'une discussion avec un adhérent du CIQ du pont de l'arc, la nouvelle procédure donnant la possibilité aux maires de pouvoir limiter la vitesse sur autoroute.

En conséquence, présidents de CIQ concernés (Ciq Facultés, Arc de Meyran et Pont de l'arc) adressons un courrier (dont vous trouverez en PJ la copie) à Mme le maire d'Aix-en-Provence demandant la limitation de vitesse des autoroutes A8 et A51 autour d'Aix-en-Provence à 90 km/h.

Néanmoins, vous serait-il possible, comme vous l'avez proposé, de nous exposer plus amplement cette nouvelle disposition.

Au nom des présidents des CIQ des quartiers Sud, je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande et vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, en mon profond respect.

Pour les présidents des CIQ des quartiers Sud

Sandy Soullaine  
Présidente du CIQ  
du Pont de l'Arc

Copie à : Madame le maire d'Aix-en-Provence

Courrier-sous-préfecture\_procedure\_limitation-90km/h\_14-01-2018